



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 18 MARS 2025

L'an deux mil vingt cinq, le dix-huit mars à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 24

Pouvoirs : 3

Absent : 0

Date de la convocation : 12 mars 2025

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, DUFFAULT Tetyana, BIOTTEAU Dany, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, GARNIER Béatrice, VERDUZIER Jean-Bernard, MOREAU Laurent, MINEREAU Dominique, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kevin, BEUGIN Valérie, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, MASSONNEAU Bruno, ROBIN Nadia, SULLI Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

GABIGNON Christophe représenté par B CROC

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD

PIAULET Christine représentée par B SULLI

**ABSENT : /**

**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT

### DELIBÉRATION N°46

Rapporteur : Bertrand CROC

### OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025 – PREMIÈRES ATTRIBUTIONS

Il est rappelé que par délibération du 4 février 2025, **une somme de 180 000€ a été inscrite au budget primitif 2025 de la commune pour les subventions aux associations.**

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer les premières **subventions 2025 aux associations**, dont le dossier déposé est complet, pour un montant total de **101 760,00€**, conformément au tableau présenté.

Le montant restant au budget après ce versement s'élève à 78 240,00€.

---

**Considérant** les demandes de subventions annuelles déposées par les associations,  
**Considérant** qu'une somme de 180 000€ a été inscrite au budget primitif 2025 de la commune, Article 6574,


Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide** d'attribuer les subventions 2025 aux associations figurant sur le tableau joint à la présente délibération, pour un montant total de 101 760,00€ ;
- charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

  
Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,  
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet  
acte,

le

21 MARS 2025

